Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 37 (1892)

Heft: 10

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

mettons de vous proposer d'insérer, dans le projet de loi, à la suite de l'article 3, l'article suivant :

« Art. 3 bis. Les hommes recevront, lors de ces exercices, la sub- » sistance, mais ne toucheront pas de solde. »

Veuillez agréer, monsieur le président et messieurs, l'assurance renouvelée de notre haute considération.

Berne, le 9 août 1892.

Au nom du Conseil fédéral suisse: Le vice-président: SCHENK. — Le chancelier de la Confédération: RINGIER.



BIBLIOGRAPHIE

Les milices suisses de 1800-1850 de A. von Escher, ancien capitaine.

M. Escher nous informe qu'après une longue interruption causée par des difficultés avec la maison chargée de reproduire les planches de son album, il va pouvoir reprendre sa publication, et cette fois-ci d'une manière suivie et régulière. Il prie les souscripteurs d'excuser ces retards tout à fait indépendants de sa volonté et qu'il est le premier à déplorer. La publication entière est reprise, les souscripteurs recevront une seconde fois, à titre gratuit, et d'après un nouveau tirage, les planches des deux livraisons qui leur avaient été déjà expédiées.

Nous continuerons à chaque livraison nouvelle de donner la description des quatre tableaux qui la composent.



NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral a décidé, sur la proposition de son département militaire, que les hommes des cinq classes les plus âgées des bataillons d'infanterie de landwehr des III^{me} et V^{me} arrondissements de division, qui, d'après une décision du Conseil fédéral du 15 août 1892, sont dispensés des cours de répétition de cette année, ne seront appelés dans l'année courante, vu la saison avancée, ni aux exercices obligatoires de tir, ni aux inspections complémentaires des armes et de l'habillement.

Il sera remis au landsturm armé:

Aux fusiliers et aux carabiniers: un fusil à répétition modèle 1878-81 (aux carabiniers la carabine) avec accessoires; 30 cartouches empaquetées dans une boîte de fer-blanc; une cartouchière, ceinturon, fourreau et porte-fourreau de baïonnette, une boîte de graisse à fusil.

Les canonniers et les hommes ne portant pas de fusil reçoivent le sabre-poignard avec ceinturon.

Chaque soldat du landsturm reçoit en outre, pour autant que la provision en réserve le permettra, une capote, un brassard fédéral, un képi ou un bonnet de police, un sac, un sac à pain, une gourde.

Les hommes qui sont déjà en possession d'objets d'habillement et d'équipement doivent se présenter en uniforme au lieu du rassemblement.

L'ordonnance du 25 juillet 1888 prescrit aux hommes sortant de la landwehr pour passer au landsturm de conserver la capote, le sac, le képi, le sac à pain et la gourde et de les entretenir en bon état.

Les intéressés devront prendre avec eux ces objets lors du rassemblement; les objets manquants devront être bonifiés en espèces.

Les officiers du landsturm recevront une indemnité de 130 fr., à charge de se procurer une capote, un bonnet de police, un képi et un sabre.

Le département militaire fédéral a fait acheter mille wagons de céréales russes qui seront répartis entre les différents dépôts d'approvisionnements de la Suisse.

Le département militaire fait les propositions suivantes pour les cours de répétition de l'infanterie en 1893 :

Elite: Manœuvres à double action des divisions IV et VIII; cours de répétition par bataillons ou par régiments des troupes des divisions III et V.

Landwehr: Cours par bataillons ou par régiments pour l'infanterie des divisions I, II, IV, VI, VII, VIII, avec remise du nouveau fusil.

La National Zeitung qui, dit-on, a l'oreille du département fédéral, déclare que les manœuvres de 1893 auront une importance qu'elles n'ont pas encore eue en Suisse.

L'armement et l'équipement du landsturm auront lieu dans le canton de Vaud et le Bas-Valais dans les localités et aux dates suivantes:

Bataillon 1. 1^{re} compagnie, 150 hommes. Coppet, 10 janvier 1893. 2^e comp. avec l'artillerie du district, 160 h. Nyon, 11 janvier. 3^e comp. et artillerie, 162 h. Rolle, 12 janvier. 4^e comp. et artillerie, 156 h. Aubonne, 14 janvier.

Bataillon 2. 1^{re} comp. avec l'artillerie du Chenit, 144 h. Sentier, 12 janvier. 2^e comp. et artillerie du Pont et Abbaye, 148 h. Pont, 17 janvier. 4^e comp. 104 h. Croy, 18 janvier. 3^e comp. avec artillerie du district d'Orbe, 135 h. Arnex, 20 janvier.

Bataillon 3. 1^{re} comp. 128 h. Morges, 23 janvier. 2^e comp. avec l'artillerie du district, 157 h. Morges, 24 janvier. 3^e comp. avec l'ar-

tillerie du district, 143 h. Cossonay, 25 janvier. 4e comp., 120 h. Cuarnens, 26 janvier.

Bataillon 4. 1^{re} comp., 150 h. Yverdon, 31 janvier. 2^e comp., 122 h. Pomy, 1^{er} février. 3^e comp. avec l'artillerie, 185 h. Grandson, 2 février. 4^e comp., 219 h. Champvent, 3 février.

Bataillon 5. 1^{re} comp. et artillerie, 125 h. Avenches, 6 février. 2^e comp. et artillerie du district de Payerne, 184 h. Granges, 7 février. 3^e comp., 123 h. Lucens, 8 février. 4^e comp. et artillerie, 148 h. Moudon, 9 février.

Bataillon 6. 1^{re} comp. et artillerie, 179 h. Echallens, 13 février. 2^e comp. et artillerie, 129 h. Oron-la-Ville, 14 février. 3^e comp., 150 h. Lausanne, 15 février. 4^e comp., 150 h. Lausanne, 16 février.

Bataillon 7. 1^{re} comp., 174 h. Lausanne, 20 février. 2^e comp., 173 h. Lausanne, 21 février. 3^e comp., 174 h. Lausanne, 22 février. 4^e comp., 173 h. Lausanne, 23 février.

Bataillon 8. 1^{re} comp., 195 h. Lutry, 27 février. 2^e comp.. 240 h. St-Saphorin, 28 février. 3^e comp., 241 h. Vevey, 1^{er} mars. 4^e comp., 220 h. Vevey, 2 mars.

Bataillon 9. 1^{re} comp., 154 h. Aigle, 7 mars. 2^e comp., 236 h. Bex, 8 mars. 3^e comp., 160 h. Sépey, 10 mars. 4^e comp. avec carabiniers et artillerie du Pays-d'Enhaut, 185 h. Château-d'Œx, 13 mars.

Carabiniers. 1^{re} comp., 138 h. Romainmôtier, 19 janvier. 2^e comp., 138 h. Rolle, 13 janvier. 3^e comp. et artillerie, 148 h. Yverdon, 30 janvier. 4^e comp., 119 h. Lausanne, 17 février. 5^e comp. et artillerie, 158 h. Lausanne, 18 février. 6^e comp. (moins le personnel du Paysd'Enhaut) et artillerie du district d'Aigle, 130 h. Aigle, 6 mars.

Artillerie. Artillerie des districts de Lavaux et Vevey, 120 h. Vevey, 3 mars.

Bataillon 11 (Valais). 4^{re} comp., 163 h. Sion, 20 mars. 2^e comp., 220 h. Sion, 21 mars. 3^e comp., 189 h. Riddes, 22 mars. 4^e comp., 153 h. Saxon, 23 mars. 5^e comp., 138 h. Martigny-Ville, 24 mars.

Bataillon 12 (Valais). 1^{re} comp., 196 h. St-Maurice, 4 avril, 2^e comp., 174 h. Monthey, 5 avril. 3^e comp., 162 h. Evionnaz, 6 avril. 4^e comp., 202 h. Sembrancher, 11 avril.

Dans le canton de Neuchâtel:

Bataillon de fusiliers 18. Etat-major et comp. 1, à la Brévine le 17 octobre 1892. Comp. 2, aux Verrières, 18 octobre. Comp. 3, à Buttes, 19 octobre. Comp. 4, à Boudry, 20 octobre.

Bataillon de fusiliers 19. Etat-major et comp. 1, à la Chaux-du-Milieu, 25 octobre 1892. Comp. 2, à Neuchâtel, 21 octobre. Compagnie 3 à Neuchâtel, 22 octobre. Comp. 4, à Coffrane, 24 octobre.

Bataillon de fusiliers 20. Etat-major et comp. 1, à La Chaux-de-Fonds, 28 octobre 1892. Comp. 2, à La Chaux-de-Fonds, 29 octobre. Comp. 3, au Locle, 26 octobre. Comp. 4, au Locle, 27 octobre.

Compagnie de carabiniers 1. A Couvet, 3 novembre 1892. Compa-

gnie de carabiniers 2, à Coffrane, 1^{er} novembre. Comp. de carabiniers 3, au Locle, 2 novembre.

Artillerie, compagnie de position 2. Formée par tous les artilleurs (canonniers) de landsturm du canton, à Colombier, 31 octobre 1892.

France. — Sous le titre « Couverture et Mobilisation », le *Progrès militaire* émet les réflexions suivantes qui paraissent bonnes à méditon silleurs su'as Essassi.

ter ailleurs qu'en France:

- « L'une des premières critiques que nous ayons adressées à l'organisation des grandes manœuvres et nous n'avons pas été les seuls à la formuler c'est la faiblesse d'effectif des troupes appelées à y prendre part. L'an dernier, pareille observation n'avait pas été faite, et la raison en est simple : C'est que, l'an dernier, nos grandes manœuvres avaient lieu sur la frontière de l'Est, tandis que, cette année, elles ont été exécutées par des corps d'armée situés à l'extrémité opposée du territoire ou même au centre de celui-ci, c'est-àdire dans sa partie la plus éloignée des attaques possibles de l'ennemi.
- » Tout le monde sait, en effet, que nos corps d'armée frontière sont à un effectif de paix renforcé, très voisin de l'effectif de guerre, auquel le moindre supplément de réservistes suffit pour les porter presque complètement. Cette précaution est sage; elle a pour objet de rendre plus prompte et plus sûre la mobilisation des régiments les plus directement exposés. Elle leur permettrait même, au besoin, d'entrer en campagne dans des conditions suffisamment bonnes s'ils étaient obligés de le faire, sans attendre l'arrivée des réservistes.
- » Mais c'est bien le cas de dire qu'il ne faut pas abuser des meilleures choses et que le mieux est trop souvent l'ennemi du bien. Le renforcement d'effectif des corps frontière n'a pu malheureusement avoir lieu qu'aux dépens de l'effectif des autres corps : et c'est ce qui rend ces derniers si insuffisants. — Or, cette insuffisance n'est pas seulement un inconvénient éventuel au point de vue de la mobilisation, elle est aussi et surtout un mal permanent et des plus graves en ce qui concerne l'instruction des hommes et des cadres, qui s'en trouve entravée et compromise. Et s'il est bon de songer aux régiments frontière et au jour de la mobilisation, il n'est pas moins nécessaire de penser aux autres corps et aux longues années de paix qui doivent s'écouler dans l'attente de ce jour capital, mais unique. C'est pendant la paix qu'on prépare la guerre et les troupes destinées à la faire. Or, cette préparation n'est pas moins importante que la guerre elle-même, et il ne faut rien négliger pour qu'elle ait lieu dans de bonnes conditions.
- » C'est ce qui arriverait infailliblement si, ne regardant jamais que du côté de la frontière et ne songeant qu'au premier jour de la mobilisation, on ne se préoccupait que de renforcer indéfiniment la « Couverture » qui doit la protéger, sans penser à mettre quelque chose derrière cette couverture et quelque chose qui valût la peine d'être protégé. Il est assurément très prudent et très utile d'épaissir autant qu'on le peut les parois d'un coffre-fort; mais il ne faut pas le faire aux dépens des valeurs même qu'il doit renfermer.
- » Or il y a des gens qui ne considèrent jamais nos troupes de « Couverture » comme suffisantes. Si on les écoutait, non seulement

ces troupes seraient entretenues sur le pied de guerre permanente mais on n'y devrait pas même verser de recrues. On les entretiendrait aux dépens des autres; celles-ci restant uniquement chargés, d'instruire les hommes qu'elles leur enverraient ensuite. De telles propositions sont *insensées*. Il n'y a pas d'autre terme pour les qualifier. Si même elles étaient réalisables, ce serait commettre la plus grande faute que de les réaliser. Ce serait aller contre le principe formel et absolu, base de toute instruction et de toute organisation militaire: les hommes et les cadres instruits et formés par ceux-là même qui doivent s'en servir. Condition indispensable pour assurer la connaissance réciproque et la confiance mutuelle des chefs et des soldats.

» Il ne faut pas non plus compromettre l'exécution et les résultats de la mobilisation, sous prétexte de renforcer la couverture qui doit la protéger. Quoi qu'on fasse et quelque force qu'on lui donne, cette couverture ne sera jamais qu'un accessoire. Le principal doit être et sera l'armée qui doit se former à l'abri de cette couverture et se former le plus promptement et le plus solidement possible. »

Allemagne. — Une innovation sera introduite cet automne dans l'armée allemande. On se propose d'instruire, dans chacun des seize corps d'armée, un nombre assez grand d'officiers et de fonctionnaires des intendances, qui pourront ensuite servir d'interprètes en cas de guerre. Les langues russe et polonaise seront enseignées dans les troupes en garnison dans les villes situées à l'est de l'Elbe; le français en première ligne dans les autres corps de troupes. Il sera ouvert à chaque corps d'armée un « crédit pour l'étude des langues » ; ce crédit sera réparti entre les différentes garnisons et est destiné à couvrir les frais de l'instruction des futurs officiers interprètes. A la fin de mars de chaque année, le chef du grand état-major fera procéder à des examens dans lesquels les candidats auront à faire une composition, une traduction dans la langue étrangère qu'ils auront étudiée et à subir ensuite un examen oral de conversation. Tous les cinq ans, les interprètes subiront un nouvel examen. Les officiers interprètes bien doués pourront recevoir des bourses pour des voyages à l'étranger.

— On a beaucoup parlé du steeple-chasse entrepris par des officiers de cavalerie allemands et autrichiens, les premiers partant de Berlin à destination de Vienne, les seconds de Vienne à destination de Berlin. Quarante-trois concurrents se sont présentés, 18 Allemands et 25 Autrichiens. C'est l'un de ces derniers, le lieutenant comte Starhemberg, qui a remporté le 1er prix d'honneur, 20,000 marcks offerts par l'empereur Guillaume. Il a fait le trajet, 585 kilomètres, en 71 h. 40 m. C'est un vrai tour de force. Le second prix d'honneur, 10,000 francs offerts par l'empereur François-Joseph, est échu à un Prussien, le lieutenant baron de Reitzenstein. Quand aux chevaux, ils sont morts tous les deux, ainsi que ceux de nombre des autres concurrents.

Suède. — Un projet de nouvelle organisation militaire va être présenté au Rigsdag. L'armée comprendra six corps, qui conserveront leurs cadres complets, même en temps de paix. On créera, en outre, un corps spécial de cavalerie. Cinq de ces corps auront leurs garnisons le long des côtes, fort étendues, de la Suède, tandis que le

6^e et le plus grand restera comme réserve à l'intérieur du pays. Les cinq premiers corps auront douze bataillons, cinq escadrons et six batteries à six canons, le sixième se composera de dix-neuf bataillons. Tous les hommes valides (bewæring) receverent une instruction militaire de trois mois et feront partie de l'armée pendant vingt ans. Le service s'accomplira en trois périodes, dont la première comprendra huit ans, la deuxième quatre et la dernière huit ans. Les huit premières classes formeront l'armée de campagne, les quatre suivantes la réserve et les huit dernières le landsturm. Chaque année on formera environ 24,000 hommes, qui feront, la première année, soixantehuit jours de service dans des compagnies spéciales de recrues, et, la deuxième année, vingt-deux jours dans des agglomérations plus importantes. Les troupes qui se trouvent actuellement dans la province de Norland seront considérablement renforcées, de sorte qu'elles auront quatre régiments à trois bataillons. L'armée de campagne se composera donc de 79 bataillons, 30 escadrons et 38 batteries avec 228 canons. L'augmentation de dépenses occasionnée par la nouvelle organisation ne s'élèverait pas à plus de trois millions et demi de couronnes par an.

Autriche. — On vient d'expérimenter des poudres livrées par les fabriques de Troïsdorf et de Wetteren, destinées aux fusils de 6^{mm},5. Ces poudres présentent une force expansive tellement extraordinaire qu'elle en est réellement dangereuse pour les tireurs: une pression équivalant à 4,617 atmosphères! Il est vrai que l'emploi de cette poudre procurerait une vitesse initiale de 700 mètres.

Espagne. — Le ministère espagnol s'occupe toujours de la réorganisation décidée à la fin de l'année 1891. C'est dans ce but que la reine régente a signé, le 28 août dernier, une série de décrets dont il paraît utile d'indiquer les principales dispositions

il paraît utile d'indiquer les principales dispositions.

Le premier de ces décrets modifie les cadres de l'infanterie et de la cavalerie. Pour l'infanterie, il supprime 1 commandant, 2 capitaines et 2 premiers lieutenants dans chacun des 61 régiments de ligne, et 2 premiers lieutenants dans chacune des 110 zones militaires de recrutement et de réserve.

Dans la cavalerie, on réduit de 62 à 49 le nombre des commissions de statistique et de réquisition militaire qui seront dorénavant composées ainsi qu'il suit : Quatorze avec un lieutenant-colonel et 1 capitaine de l'armée active ; vingt-huit avec un commandant et 1 capitaine de l'armée active ; sept avec 1 capitaine de l'armée active et 1 premier lieutenant de la réserve. C'est une suppression de 20 ca-

pitaines et de 42 premiers lieutenants.

Les officiers de l'armée active et de la réserve dont les emplois sont supprimés sont placés à la suite des régiments où ils combleront les vacances qui existent actuellement ou celles qui se présenteront plus tard. Les premiers lieutenants actifs des zones militaires seront remplacés par des lieutenants en premier ou en second de la réserve qui en feront la demande et qui toucheront annuellement 300 ou 240 francs de gratification; les officiers de réserve attachés aux commissions de statistique toucheront 300 francs par an.

Pour l'infanterie, la suppression du personnel indiqué ci-dessus se

fera dans le 3e bataillon de chaque régiment.

A partir du 1er octobre courant, l'admission des officiers d'infan-

terie et de cavalerie dans la position de réserve avec solde est interdite.

Un deuxième décret nomme à l'emploi (empleo) immédiatement supérieur tous les commandants et les capitaines d'infanterie et de la cavalerie de l'ancienneté de 1875 et les premiers lieutenants d'infanterie de l'ancienneté de 1876, — la cavalerie n'en a pas de cette date, — à la condition que ces officiers aient été jugés aptes à l'avancement. Par une mesure gracieuse de la Reine, les officiers en excédent à la suite de cette promotion toucheront les $^4/_5$ de la solde d'activité au lieu de percevoir la solde beaucoup plus faible dite « de remplacement ».

Un troisième décret réorganise les 8° et 9° sections du ministère de la guerre et l'inspection générale de l'artillerie et du génie; il crée en outre un « comité technique de l'artillerie et du génie ». Ce comité, divisé en deux sous-commissions, a pour tâche de renseigner l'inspecteur général sur le matériel et l'armement de ces deux corps, d'étudier les projets de fortification, de construction d'établissements

militaires, etc.

Les quatrième et cinquièmes décrets concernent la garde civile; un sixième, enfin, approuve un règlement qui détermine les attributions des commandants de brigade et de division dans la Péninsule et qui réunit maintes dispositions publiées à différentes époques à de nouvelles prescriptions prises à la suite de la réorganisation de l'armée.

(Revue du Cercle militaire.)

Brésil. — Le Brésil vient de changer son drapeau qui déjà avait été modifié par le décret du 19 novembre 1889. L'esthétique positiviste avait orné le centre de l'étendard national d'un losange jaune encadrant une sphère symbolique couleur bleu céleste. La sphère sera remplacée par les armoiries nationales, telles qu'elles figurent sur les sceaux et cachets en usage. Enfin, la couleur bleu céleste sera remplacée par la couleur bleu marin. On a beaucoup discuté sur ces nuances auxquelles on attache un sens mystique.

Une loi plus nécessaire a ordonné la revision des grades octroyés à l'armée et à la marine, pendant la période dictatoriale du 15 novem-

bre 1889 au 31 décembre 1890.

Dahomey. — La campagne du Dahomey est actuellement une des préoccupations de la France. Les journaux sont remplis de détails sur les succès que depuis quelques temps remporte le petit corps expéditionnaire commandé par le colonel Dodds contre les troupes du roi Behanzin.

C'est au mois d'avril dernier que le Parlement français vota un premier crédit en vue des opérations militaires. Toutefois, celles-ci

ne furent sérieusement engagées qu'au mois de septembre.

Le Dahomey comprend trois villes principales, centres de son activité politique: Abomey, Allada et Whydah. C'est sur Abomey, la plus importante de ces trois villes, que marche le colonel Dodds, et si l'on en croit les dernières dépêches, il n'est pas éloigné d'y faire son entrée victorieuse.

Son premier succès a été remporté le 19 septembre sur le plateau de Dogba. L'infanterie seule, européens et indigènes, y a participé, car pendant qu'elle empruntait la route de terre, la cavalerie, des spahis sénégalais, suivaient sur des chalands remorqués par la flot-

tille de ravitaillement la route fluviale. La concentration s'opéra le 25 septembre sur le plateau de Dogba. La colonne s'est avancée de là le long de l'Ouémé, a franchi la rivière, et pris directement la direction d'Abomey. Le 4 octobre, l'ennemi fut trouvé barrant la route de cette capitale au camp de Poguessa. Les Français attaquèrent et mirent les Dahoméens en fuite, s'emparant de leurs deux premières lignes de retranchements.

Le ministère de la marine en fut avisé par la dépêche suivante:

« Le colonel Dodds, dans la journée du 4, a rencontré l'armée dahoméenne à 2 kilomètres de Chédé.

» La journée du 3 avait été employée à ouvrir une route sous bois, grâce à laquelle la colonne a pu déborder l'ennemi et, malgré une brousse épaisse, se déployer avant de recevoir le choc des assaillants.

» Un combat très vif s'est engagé et a duré une heure; l'ennemi, vigoureusement reçu et repoussé, s'est enfui, poursuivi par nos feux.

» Quoi qu'il soit impossible de se rendre compte d'une façon complète des pertes de l'ennemi, la recherche des cadavres étant difficile dans la brousse, on a cependant pu compter 200 morts, dont 20 amazones, tombés à dix pas de nos lignes et on a ramassé 200 fusils à tir rapide.

» Après quelques heures de repos, la colonne a repris sa marche

et a pris position le soir près du village de Poguessa.

» La manœuvre du 4 a ainsi permis au colonel Dodds de tourner et de faire tomber les lignes de défense très fortes accumulées autour de Poguessa.

» Nos pertes sont de 8 tués : 5 Européens et 3 tirailleurs sénéga-

lais; nous avons 33 blessés: 20 Européens et 13 indigènes. »

Le 5 et le 6, la colonne continua sa marche à travers la brousse. Pendant cette dernière journée, le commandant Gonard, de l'infanterie de marine, qui dirigeait une reconnaissance en avant du gros de la colonne en vint aux mains avec 5000 Dahoméens. Ceux-ci furent repoussés après avoir été abordés à la bayonnette avec vigueur. Leur troisième ligne de retranchements fut prise.

Une quatrième ligne de défense avait été établie par Behanzin à Sabovi, à 12 kilomètres à l'ouest de Poguessa et à mi-chemin entre

l'Ouémé et Abomey.

Behanzin lui-même, à la tête de ses troupes, y attendait l'attaque, abrité par deux camps fortifiés. Toutefois, lorsque le 10 octobre il vit la colonne française s'avancer contre lui, il évacua ses positions en toute hâte, y abandonnant de nombreux approvisionnements. Il courut se retrancher en arrière d'Ouebomedi, à 10 kilomètres à l'est de Kana.

Le corps français avait campé le 10 à Kolouka, le 11 à Ouebomedi. Le 12 au matin, des reconnaissances renseignèrent le colonel Dodds sur la position de l'ennemi. Il se porta rapidement en avant et prit contact avec les Dahoméens dont les avant-postes furent enlevés. Le combat dura toute la journée. Le soir, les Français étaient maîtres de toute la première partie des lignes de défense des Dahoméens, qui ont ensuite évacué les autres en désordre, laissant sur place de nombreux cadavres et blessés.

Au moment où nous écrivons, le colonel Dodds s'est emparé sans

doute d'Abomey. Il a perdu jusqu'ici une centaine hommes, tant tués

que blessés, tant Européens qu'indigènes.

Toute cette campagne est conduite par le colonel Dodds avec une grande circonspection et d'une manière très méthodique. Au point de vue de l'hygiène également, question particulièrement importante dans de semblables expéditions, des mesures minutieuses ont été prises. Ainsi, avant la marche sur Abomey, dans les garnisons et cantonnements, de grands soins étaient donnés à la propreté des locaux ; les lits étaient à 50 centimètres au-dessus du sol ; le casernement et la literie, lavés régulièrement à l'eau phéniquée et bichlorurée. Partout des tinettes mobiles dans lesquelles on faisait usage de désinfectants. Toutes les fois que les locaux le permettaient, des appareils à douches étaient installés dans les cantonnements, et ceux-ci étaient consignés dès huit heures du matin à trois heures et demie du jour, c'est-à-dire pendant la grande chaleur.

Comme tenue, le jour, le casque et des vêtements de toile; le soir, le képi, le paletot et le pantalon de flanelle. Ordre était donné de ne

faire usage que d'eau filtrée ou bouillie.

En marche, la tenue de jour comportait le pantalon de treillis; dès le coucher du soleil, le pantalon de flanelle était obligatoire. Au réveil, distribution aux Européens d'une ration de vin de quinquina. Chaque homme était pourvu d'un filtre et d'une cartouche de panse-

ment provisoire en cas de blessure.

D'autre part, à la date du 8 août, le colonel donnait des instructions générales à la colonne qui devait s'engager sur la rive gauche de l'Ouémé. Ordre était donné de former toujours le bivouac en carré; à cet effet, la colonne était divisée en quatre groupes, lesquels devaient détacher de forts avant-postes soutenus par des détachements européens.

Ce dispositif en carré, toujours usité dans les campagnes africaines, a le double avantage de mettre la troupe plus massée, mieux en mains des chefs, tout en lui permetlant de parer à toute surprise.

